

2025

LES FORMATIONS DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA LOZÈRE

CHASSE ACCOMPAGNÉE

09 juillet ou 29 aout - de 8h /12h ou 13h30/17h30

Centre de formation de la Boulaine



A SAVOIR

La formation dure une
demi-journée

En action de chasse,
le filleul et le parrain doivent
être munis de leur
attestation de chasse
accompagnée

POUR VOUS INSCRIRE

Scanner le
QRCode ou
contactez la
fédération



FILLEUL

La chasse accompagnée permet de chasser avec une
arme pour deux.

Elle est valable à partir de 15 ans, mais la formation
peut être suivie dès l'âge de 14 ans et demi. Elle est
accessible pour les jeunes, mais aussi à toute
personne désireuse de découvrir la chasse avant de
passer son examen du permis de chasser.

Cette formation uniquement pratique est basée sur
la sécurité et n'a pas d'examen.

À l'issue de celle-ci, une attestation valable un an
sera délivrée par la fédération.

PARRAIN

Il peut y avoir jusqu'à quatre parrains qui
accompagnent le filleul. Ces parrains devront être
détenteurs du permis de chasser depuis au moins
cinq ans.

Ils devront tous obligatoirement suivre la formation
avec leur filleul.

À l'issue de celle-ci, une attestation valable 10 ans
sera délivrée par la fédération.